

Document de présentation du traitement des données des déclarations d'occupation et des loyers

➤ Qui collecte vos données personnelles ?

Les informations recueillies sur la déclaration foncière font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) située au 139, rue de Bercy à Paris (75772), en sa qualité de responsable de traitement.

➤ Quelles sont les données personnelles collectées ?

Vous devez compléter la déclaration de tous les éléments que vous devez porter à la connaissance de l'administration.

Les données personnelles recueillies sont :

- les données d'identification des personnes physiques concernées ;
- les données relatives à la vie personnelle et professionnelle ;
- et les informations d'ordre économique et financier.

➤ Quelles sont les bases légales des traitements ?

Les traitements de données à caractère personnel sont fondés sur la base légale suivante :

- une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis ;
- l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique.

➤ Quelles sont les finalités et les durées de conservation des données personnelles ?

La DGFIP s'engage à ne collecter les données personnelles que pour des finalités précises, explicites et légitimes et à les traiter dans le respect des finalités énoncées ci-dessous.

Elle traite et conserve les données personnelles dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

FINALITÉS	DURÉES MAXIMALES DE CONSERVATION
Transmission par voie électronique des déclarations d'occupation et de loyer à l'administration fiscale, aux fins de : <ul style="list-style-type: none">• restitution aux agents habilités de la DGFIP dans le cadre de leurs missions de liquidation, de gestion de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants et d'actualisation des grilles tarifaires servant au calcul des valeurs locatives des locaux• et de consultation par l'utilisateur à partir de son espace sécurisé sur impots.gouv.fr	7 ans suivant le dépôt de la nouvelle déclaration d'occupation
Référentiel permettant le stockage et la mise à disposition des informations utiles à la taxation des résidences secondaires et des locaux vacants, ainsi que celui des loyers des locaux d'habitation	7 ans à compter de la date de changement de la situation
Gestion et la taxation de la taxe d'habitation secondaire, de la taxe d'habitation locaux vacants et de la taxe sur les locaux vacants	6 ans à compter de la modification de l'occupation

Gestion et suivi du recouvrement des taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants	10 ans
<ul style="list-style-type: none"> • mise à disposition des documents par les applications DGFIP pour restitution au format dématérialisé aux agents ou aux usagers • le cas échéant, envoi de ces documents pour édition centralisée et remise par courrier postal à l'usager 	10 ans
Production et suivi statistiques	20 ans

➤ **D'où proviennent vos données personnelles ?**

Les données personnelles sont recueillies directement auprès des personnes concernées par l'intermédiaire de la déclaration de loyers. Toutefois, les informations préremplies sur les déclarations en ligne proviennent d'autres traitements mis en œuvre par la DGFIP.

➤ **Qui sont les destinataires de vos données personnelles ?**

Les données recueillies sont destinées :

- aux agents habilités de la DGFIP conformément au besoin d'en connaître dans le cadre de leurs missions de liquidation, de gestion et de recouvrement des taxes induites par l'occupation des biens d'habitation, et dans le cadre de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.
- aux personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître et notamment les collectivités locales et les services de l'État en vertu des dispositions des articles L. 135 B et L. 124 A du livre des procédures fiscales.

➤ **Quels sont vos droits et comment les exercer ?**

S'agissant de la rectification de vos données relatives aux occupants de vos locaux, nous vous invitons à les modifier directement dans votre déclaration d'occupation. S'agissant de toute autre rectification telle que le descriptif de vos locaux, vous pouvez vous adresser à votre centre des Finances publiques via la messagerie sécurisée.

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès et de rectification de vos données personnelles ;
- droit d'opposition au traitement de vos données personnelles sauf si une obligation légale impose à la DGFIP de traiter vos données ;
- et droit à la limitation du traitement.

Pour exercer les droits énoncés ci-dessus, vous pouvez adresser votre demande par messagerie sécurisée, à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgifip.finances.gouv.fr ou par voie postale (Référént du délégué ministériel à la protection des données - Direction générale des Finances publiques - Département de la gouvernance et du support des systèmes d'information – 10, rue Auguste Blanqui - 93186 Montreuil Cedex).

Vous devrez alors indiquer les données à caractère personnel que la DGFIP doit corriger, mettre à jour ou supprimer.

Vous avez également la possibilité de contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance par voie électronique (dpd@finances.gouv.fr) ou par voie postale (139, rue de Bercy, Télédocus 322, 75572 PARIS CEDEX 12). Si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous disposez, en outre, du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) par le biais de son formulaire en ligne sur son site internet ou par voie postale.